Capdenac Rando 12

RENSEIGNEMENTS

ET INFOS

SUR LE CLUB

Capdenac Rando 12 - Résidence Capèle
68 Avenue Albert Thomas
12700 Capdenac-Gare
Tel : 06 87 45 95 63 ou 06 51 51 72 54
Courriel : marcheccac12700gmail.com
Site internet : ccacapdenacrando12.fr

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

5 randonnées par semaine (sauf, jours fériés, mois de juillet et août):

Lundi : petite randonnée de 7 kms environ (facile)
et randonnée de 10 kms environ.

Mercredi : petite randonnée de 7 kms environ (facile)
et randonnée de 12 kms environ.

Vendredi : randonnée de 13 à 15 kms environ (pour marcheurs confirmés).

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Pour les nouveaux adhérents : dossier complet à fournir au plus tôt pour être assuré (possibilité de participer à 2 ou 3 randonnées à l'essai avant d'adhérer au club).

- la demande d'adhésion : (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => Demande d'adhésion 2023-2024).
- un certificat médical d'aptitude à la randonnée.
- un chèque de **20** € (à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

Pour les renouvellements : dossier complet à fournir avant le 16 octobre 2023.

- la demande d'adhésion : (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => Demande d'adhésion 2023-2024).
- si certificat médical de moins de 3 ans et après avoir répondu « NON » à toutes les questions du « Questionnaire de Santé », fournir l'« Attestation de réponse au Questionnaire de Santé » (documents sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => Attestation de santé), sinon fournir un certificat médical.
- un chèque de **20** € (à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

L'adhésion ne sera prise en compte que si le dossier est complet (à remettre à un membre du bureau **avant le 16 octobre 2023**).

IMPORTANT : Les personnes n'ayant pas adhérées la saison 2022-2023 ne sont pas assurées. Il est donc vivement conseillé de fournir le dossier complet le plus rapidement possible, le club se réservant le droit de refuser toute personne non assurée.